

## Tarification des prestations d'ergothérapie

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020

	REEDUCATION		CONSEIL Aménagement du domicile Installation – Aide technique	EVALUATION DU FONCTIONNEMENT	ASSISTANCE dans le cadre d'une PROCEDURE D'INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL
SEANCE CABINET & SEANCE VISIO (TELESOIN)	<b>50 €</b>		1 <sup>e</sup> visite à domicile avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de fonctionnement</li> <li>- Etude des lieux</li> <li>- Proposition d'aménagement et/ou d'aides techniques</li> </ul> + Rédaction et transmission d'un cahier des charges détaillé.  Dossier simple / 1 <sup>e</sup> visite  <b>400 €</b> + Compléments en fonction de la charge de travail sur devis.	Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du fonctionnement à domicile,</li> <li>- des aptitudes,</li> <li>- des habitudes de vie,</li> <li>- des situations de handicap,</li> <li>- des compensations mises en place,</li> <li>- de l'environnement humain, matériel et architectural</li> </ul> Définition des préconisations utiles.  Rédaction d'un compte-rendu écrit Organisation d'essai de matériel  <b>130 € / heure</b> Sur devis	Rédaction d'un rapport d'expertise détaillé Transmission au conseil Etude de documents  <b>130 € / heure</b> Sur devis  Assistance à expertise contradictoire <b>890 €/réunion</b>  Prestations pouvant être assujetties à TVA 20%.
PREMIER RDV EVALUATION	<b>Enfant</b>	<b>Adulte</b>			
	<b>190 €</b>	<b>100 €</b>			
COMPLEMENT DE BILAN	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>			
COMPTE RENDU DE PRISE EN CHARGE	<b>100 €</b> Séance individuelle	<b>50 €</b>			
ATTESTATION DE SUIVI	<b>20 €</b>				
SEANCE A DOMICILE	<b>80 € / heure</b>				

**Frais de déplacement :** Nice intramuros et communes limitrophes : Pas de supplément – Au-delà : 1,50 € / km ou frais réels

Votre ergothérapeute fixe librement ses honoraires dans le respect du tact et de la mesure. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie, sauf cas particulier.

**Votre ergothérapeute est membre d'une Association de Gestion Agréée (AGA).** Le règlement par chèque est accepté.